

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché en Procédure Adaptée - Action de communication - Déchets - Réédition des documents de communication et de sensibilisation sur les déchets à destination du grand public - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La collecte sélective en porte-à-porte sera étendue en 2006 sur les communes d'Ambès, Ambarès, Blanquefort, Eysines, Saint Aubin de Médoc, Bordeaux, quartiers Nord et Caudéran. En vue de cette extension, la direction de la Communication souhaiterait lancer une consultation afin de rééditer (adapter et réimprimer) des documents de communication et de sensibilisation sur les déchets.

Cette réédition concernera les supports suivants :

- l'autocollant « *Rappel des consignes de tri* » à positionner sur les bacs individuels, format 20 x 25 cm, quadrichromie. La distribution des bacs, plus les opérations de maintenance sur les bacs existants, nécessite de rééditer cet autocollant à 50 000 exemplaires.
- l'affiche pour habitat vertical « *Le tri des déchets, c'est facile !* », format 30 x 40 cm, quadrichromie. Affichée au dessus des bacs dans les habitats collectifs, sa réédition est estimée à 2000 exemplaires pour fournir les nouvelles communes desservies en collecte sélective au premier semestre 2006.
- le guide pratique « *Trions* », une quinzaine de pages 15 x 21 cm (A4 plié), quadrichromie. Distribué au grand public à la demande, il donne les informations pratiques sur la gestion des déchets, permet de prendre conscience de l'impact que peut avoir un comportement éco-citoyen et des moyens mobilisés par la Cub. Ce document devra être moins luxueux et plus accessible que la précédente édition. Sa réédition est estimée à 30 000 exemplaires.
- l'aide mémoire du tri « *Vos déchets méritent un recyclage* », A4 plié recto-verso, quadrichromie. Cet aide mémoire est a double usage : il est distribué avec le bac et est inséré dans le guide pratique « *Trions* ». Ce double usage nous a permis d'estimer la réédition de ce support à 60 000 exemplaires.

Le prestataire qui sera retenu à l'issue de la consultation devra adapter et réimprimer l'ensemble de ces documents. Il s'agit de mettre à jour des chiffres, de changer certains logos et d'adapter la charte graphique.

Le marché aura un montant minimum de 20 000 euros hors taxes, et maximum de 60 000 euros hors taxes.

Les dépenses afférentes à cette opération seront prélevées sur le budget environnement 2005 de la direction communication, selon les imputations suivantes :

- compte 6236 – fonction 8120 – chapitre 011 – CRB P100
- compte 6288 – fonction 8120 – chapitre 011 – CRB P100

Conformément aux articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Locales, le dossier de consultation des entreprises, relatif à cette consultation sous forme de procédure adaptée, sera à la disposition des conseillers communautaires, qui pourront venir le consulter à la direction communication, au 3ème étage de l'Hôtel de Communauté.

Aussi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- 1- à lancer la procédure de consultation des candidats
- 2- à signer le marché avec le prestataire retenu
- 3- à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
30 NOVEMBRE 2005**

M. FRANÇOISE CARTRON

